Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 1994

**Artikel:** La clause de sauvegarde comme substitut aux manquements politiques

: la décision du Conseil fédéral ne répond pas aux problèmes qui

préoccupent la population

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014087

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La clause de sauvegarde comme substitut aux manquements politiques

La décision du Conseil fédéral ne répond pas aux problèmes qui préoccupent la population

Jean-Daniel Delley - 28 avril 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23359

C'est un vieux réflexe helvétique que de voir dans la présence étrangère la source des maux qui touchent à un moment donné la société.

Dans les années 70, une forte inflation et la difficulté à se loger - déjà - avaient nourri la première vague xénophobe. Aujourd'hui, l'immigration favorisée par la libre circulation des personnes se voit accusée pêle-mêle de faire pression à la baisse sur les salaires, d'aggraver la pénurie de logements à des prix abordables et de saturer les systèmes de transport. Si l'accusation était fondée, la décision du Conseil fédéral se révélerait totalement inadéquate. Car le contingent d'autorisations pour les douze prochains mois ne représente qu'une faible réduction du nombre de migrants entrés en Suisse au cours des dernières années. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas cru bon de limiter également le nombre des permis L de courte durée au maximum une année -. ce qui permettra de contourner le contingentement des permis de séjour B - cinq ans -. Enfin cette restriction à la libre circulation ne sera plus autorisée dès l'an prochain, selon les termes de l'accord avec l'Union européenne.

Le Conseil fédéral a voulu

donner un gage à la population en prévision des prochaines votations susceptibles de mettre en péril le principe même de la libre circulation: l'initiative Ecopop, celle de l'UDC "contre l'immigration de masse", l'extension de la libre circulation à la Croatie: nous sommes conscients que le rythme et l'intensité de l'immigration posent problème. Mais ce signal risque fort de n'être point entendu. Car le malaise ressenti par une partie de la population relève plus de notre incapacité à gérer les causes et les conséquences de la croissance économique que de l'ouverture du marché du travail helvétique aux ressortissants européens. Certes, le Parlement a récemment introduit la responsabilité solidaire des entreprises (DP 1979) avec leurs sous-traitants en matière de respect des conditions salariales et a précisé la définition du travailleur indépendant, notion derrière laquelle se cache trop souvent un salarié détaché par son entreprise à l'étranger. Mais les mesures d'accompagnement censées adoucir les effets de la libre circulation souffrent d'un déficit d'application. Tous les cantons, responsables de la mise en œuvre de ces mesures, ne déploient pas le même zèle. Plus qu'un contingentement très provisoire et de peu d'effet,

c'est d'abord une application stricte des dispositions en vigueur qu'il faut viser pour assurer la crédibilité de la libre circulation.

Dans plusieurs villes, notamment en Suisse romande, la pénurie de logements atteint un degré préoccupant. Seule une offre plus abondante permettrait d'éliminer la stigmatisation à laquelle sont soumis les étrangers, non seulement "voleurs d'emplois", mais aussi "accapareurs de logements". On ne voit pas pour l'heure émerger des programmes communaux et cantonaux de stimulation de l'habitat à prix abordable. Pour autant, l'accroissement du parc immobilier ne doit pas se réaliser en dévorant le territoire. La révision de la législation, largement acceptée en votation populaire, témoigne de ce souci de préserver les paysages et de concentrer plus l'habitat.

Le problème de l'immigration de travailleurs nous donne l'occasion de faire l'analyse critique de la politique de promotion économique menée par les cantons, à coup d'exonérations fiscales et de baisse du taux d'imposition des entreprises. Cette course au moins-disant fiscal crée-t-elle des emplois d'abord pour les travailleurs résidents ou

stimule-t-elle l'importation d'une main-d'œuvre étrangère ? Par ailleurs, le recours accru à une main-d'œuvre étrangère pour combler la pénurie de main-d'œuvre indigène dans certains secteurs met en évidence les lacunes dans la formation de base et continue de la population résidente.

Dans tous ces dossiers - lutte

sans concession contre le dumping salarial, politique du logement, aménagement du territoire, formation, fiscalité -, on constate que la droite a fait obstacle aux solutions qui atténueraient les effets négatifs de la libre circulation. Dès lors l'activation de la clause de sauvegarde, soutenue par les libéraux-radicaux, les démocrates-chrétiens et l'UDC,

fait figure de substitut à des politiques que ces partis se refusent à mettre en œuvre. A cet égard, la droite portera une lourde responsabilité au cas où un vote populaire conduirait à remettre en cause la libre circulation; si elle tenait vraiment à cette liberté, elle ne rechignerait pas à créer les conditions politiques de sa poursuite.

## Electricité: la Norvège remplace la Suisse

De l'hydraulique aux autres énergies renouvelables, le marché européen évolue rapidement

Albert Tille - 23 April 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23327

Seul capable par ses barrages de stocker le courant indispensable en période de pointe, notre pays est un partenaire essentiel de l'Europe de l'électricité. Par sa position centrale, il est incontournable pour assurer les échanges nord-sud.

Avec ces deux atouts majeurs dans son jeu, la Suisse estimait que Bruxelles serait contrainte de signer un accord sur l'électricité en dépit de la panne des bilatérales. Mais les négociations entamées en 2007 sont dans l'impasse. Le tournant énergétique de ce début de siècle a changé la donne.

Les vertus de notre modèle électrique perdent de l'attrait, affirmait le directeur des Services industriels de Genève lors d'un déjeuner du <u>Nomes</u> Vaud. L'Europe connaît un excédent d'électricité dû aux investissements massifs dans l'éolien et le solaire, notamment en Allemagne, ainsi qu'au ralentissement économique. A cause de cette pléthore, le prix à l'exportation de l'électricité de pointe fournie par nos centrales hydrauliques est en chute libre.

Plus important encore, la Norvège qui, très tôt, a joué le jeu de la libéralisation des marchés (DP 1461) tire profit de l'énorme capacité de ses installations hydrauliques. Elles couvrent la totalité de la consommation indigène, en majorité destinée au chauffage. Ce qui n'empêche pas le pays d'investir également dans les autres énergies renouvelables, avec notamment des expériences pilotes d'éoliennes cerf-volant à haute altitude ou d'énergie osmotique utilisant la force des remous de ses

nombreux estuaires. Comme membre de l'EEE, la Norvège est pleinement intégrée dans le marché européen de l'énergie. Son réseau électrique est tout logiquement interconnecté avec les pays scandinaves. Mais il est relié aux Pays-Bas par un câble sous-marin de 580 kilomètres, le plus long du monde. Une liaison supplémentaire à grande capacité est en construction vers le Danemark. Un accord prévoit une connexion avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Le développement des énergies renouvelables, avec leurs installations décentralisées, impose une refonte totale des réseaux exigeant des investissements colossaux. La Norvège y participe activement. En cas de blocage politique, cette révolution pourrait se faire au détriment de la Suisse.